

BO Executant

PUBLIC

Personnel executant des travaux d'ordre non électrique dans un environnement présentant des risques électriques.

PRE REQUIS

Aucune connaissance en électricité n'est demandée mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

PROGRAMMATION

Durée : 1.0 jours - 7 h. Pers. / session : 8 maxi Tarif : 250 € HT (TVA : 20%)

DATES & LIEUX

Selon calendrier en ligne : https://www.fenix-formation.fr

LE FORMATEUR

Ingénieur, dispose de 18 années d'expérience dans la formation et l'ingénierie du Bâtiment.

LE CENTRE DE FORMATION

Fénix Formation, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84730198473 auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, référencé QUALIOPI

CONTEXTE

Tout employeur doit habiliter son personnel qui intervient sur ou au voisinage d'une installation électrique (décret N°2010-1018 du 30 août 2010 et décret N°2010-1118 du 22 septembre 2010). Cette habilitation, remise par l'employeur à son salarié, spécifie la nature des opérations que ce dernier est autorisé à effectuer.

OBJECTIFS

- Etre capable de respecter les consignes de sécurité définies par la publication UTE C18-510 dans le cadre de la brochure ED 6127 de l'INRS.
- Etre capable d'appliquer ces prescriptions aux domaines et situations propres à son environnement de travail.
- Permettre à l'employeur de délivrer l'habilitation électrique à son salarié.

EVALUATIONS PRATIQUES & THEORIQUES

A l'issue de cette formation, le stagiaire devra réussir un examen (QCM) d'évaluation des connaissances théoriques, auquel une note minimum de 24/30 est exigée.

Un contrôle pratique, comprenant exercices écrits et manipulations sur banc d'essai, fait également partie de l'évaluation du participant, auquel une note minimum de 80/100 est exigée.

L'avis favorable délivré par le centre de formation est soumis à l'obtention des notes minimales sur les 2 évaluations.

L'organisme de formation pourra présenter des réserves sur le comportement de l'apprenant ou des remarques sur les moyens, l'environnement, les procédures existantes, et proposer des niveaux d'habilitation différents de ceux souhaités.

PROGRAMME

Tronc commun

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc.

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension.

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaines de tension.

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.

Identifier les limites et les zones d'environnement.

Décrire le principe d'une habilitation.

Donner la définition des symboles d'habilitation.

Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation.

Lister les prescriptions associées aux zones de travail.

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).

Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés.

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.

S'assurer de la bonne mise en oeuvre de son matériel et de ses outils.

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

Module Exécutants de travaux d?ordre non électrique (B0)



PROGRAMME DE FORMATION

Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX.

Nommer les limites de l'habilitation chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, zone de travail, etc.)

Repérer la zone de travail qui lui a été définie.

Appliquer les prescriptions.

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.